

→ RYTHMES SCOLAIRES

L'action de l'AMF continue



L'AMF a écrit au ministre de l'Éducation nationale pour lui faire part de vos très vives inquiétudes

application généralisée, dès la rentrée 2013, serait prématurée et que l'objectif de la rentrée 2014 était beaucoup plus réaliste.

Le président de la République avait répondu favorablement à nos demandes en précisant que cette réforme serait étalée sur deux ans et qu'un fonds spécifique serait mis en place pour accompagner les collectivités dans cette réforme.

Saisi par beaucoup d'entre vous, j'ai écrit, avec André Laignel, lundi 21 janvier dernier au ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, pour lui faire part de vos très vives inquiétudes sur les modalités de mise en œuvre de cette réforme et notamment sur les délais inacceptables imposés

Dès juillet 2011, après la remise d'un rapport sur les rythmes scolaires, l'AMF avait rappelé que le retour à une semaine de 4 jours et demi était une bonne mesure pour les élèves que nous avions demandée depuis plusieurs années. À l'occasion du dernier Congrès, j'avais rappelé au président de la République que cette réforme devait demander du temps, faire l'objet d'une large concertation et prendre en compte les charges supplémentaires que les communes devraient supporter. J'avais également indiqué qu'une

aux communes pour déterminer leur engagement dans la réforme.

Nous venons d'obtenir satisfaction sur plusieurs points :

- le report d'un mois de la date butoir initialement imposée aux maires pour décider d'appliquer la réforme à la rentrée 2013 ou 2014, qui est maintenant fixée au 31 mars 2013 ;
- l'allègement des normes d'encadrement des activités péri-éducatives dont l'organisation reste à la libre appréciation des élus. Cette question est cruciale pour les communes rurales qui ne disposent pas de personnel d'animation ou d'équipement susceptible d'accueillir les élèves ;
- la confirmation du maintien du dispositif actuel de garderie périscolaire.

De très nombreuses incertitudes persistent cependant sur le coût de cette réforme à la charge des communes dans un contexte financier très difficile. C'est la raison pour laquelle nous demandons que le fonds d'aide mis en place soit pérenne et augmenté ; son attribution actuelle aux seules communes s'engageant en 2013 créant une forte inégalité entre celles-ci. Par ailleurs, l'attribution de ce fonds aux EPCI compétents en matière scolaire n'est pas réglée ; la participation de la CNAF au financement des activités péri-éducatives n'est toujours pas connue et ne le sera pas avant la fin de la négociation en cours sur la convention d'objectifs et de moyens ; le recours à une participation financière des parents au financement de ces activités reste également incertain. Aussi, vous pouvez compter sur l'AMF pour continuer à relayer fortement vos préoccupations et poursuivre la concertation avec tous les acteurs concernés, défendant, sans relâche, le rôle et les besoins financiers de nos communes !